

Délibération DEL-RB-2023-002

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 7 FÉVRIER 2023

À BOCAPOLE, À BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le sept février deux mille vingt-trois, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

**Présents (12)** : Cécile VRIGNAUD, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

**Absents (3)** : André GUILLERMIC, Claire PAULIC, Benoit SIMONNEAU

**Date de convocation** : 01-02-2023

**Secrétaire de séance** : Madame Anne-Marie REVEAU

## FINANCES

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1;

Il s'agit de discuter des orientations budgétaires de la Régie Bocapole, le DOB représentant une étape essentielle de la procédure budgétaire permettant d'informer sur la situation financière et les projets 2023 de la Régie.

#### Bilan 2022

L'année 2022 a été une année de réelle reprise après les 2 années Covid 2020 et 2021 faites de fermetures partielles et de reprises avortées.

L'activité et le chiffre d'affaires 2022 ont quasiment doublé par rapport à 2020 et 2021, pour se rapprocher de l'année 2016. Le niveau d'activité a même été similaire sur 11 mois, si l'on prend en compte le fait que le mois de janvier 2022 a été quasiment un mois blanc, du fait d'une vague covid en décembre 2021, avec l'annulation de tous les événements importants (week-end chantant, grande braderie, Cofem, vœux...)

La reprise a été réelle sur les événements socio-économiques avec la reprise des salons, le retour de la foire, même si impactée directement par le début de la guerre en Ukraine, les événements associatifs... Les affluences sont très variables, selon la nature des dates, entre les événements gratuits pour le public et les événements payants pour le public. Cela étant dû aussi aux conséquences de l'explosion de l'inflation, avec des conséquences négatives plus importantes sur les spectacles avec un billet d'entrée élevé.

Concernant le grand spectacle, le travail de programmation a perduré avec les organisateurs notamment malgré la contrainte des faibles affluences, avec pour conséquences des reports, mais aussi de nouvelles annulations, non plus liées uniquement au Covid, mais à l'inflation, avec de très faibles niveaux de réservation de billetterie pour les spectacles, bien trop faibles pour que les productions maintiennent les dates programmées.

Sur une vingtaine de spectacles grand public avec tête d'affiche programmée, seulement la moitié des dates ont pu se jouer en 2022.

Concernant l'équipe et le personnel de BOCAPOLE, la mise à disposition partielle de personnels a été poursuivie, dès que l'opportunité se présentait.

Enfin, alors que le niveau de chiffre d'affaires des bonnes années n'a pas été retrouvé encore, la Régie a subi la première vague d'explosion des charges énergétiques, conduisant à prendre des décisions drastiques, comme en décembre avec un prix du gaz exorbitant : baisse du niveau de confort des usagers, coupures du chauffage totalement par période entre les événements, report ou annulation de dates en décembre...

## **Perspectives 2022**

Les perspectives d'activité et de chiffre d'affaires de l'année 2023 sont encourageantes, avec une base prévisionnelle comparable à 2018.

Compte-tenu des difficultés liées à l'explosion prévisionnelle encore accentuée des charges énergétiques (80K€ en 2019 à 218 K€ en 2023) et aux incertitudes d'affluences et de maintien des dates programmées, la Régie ne peut et ne doit pas envisager d'engager de production en propre ou de co-production en 2022.

Les efforts de limitation des charges sont au maximum, en se concentrant uniquement sur les nécessités et obligations liées à la maintenance des équipements de production et de sécurité.

Au niveau de la masse salariale, les revalorisations liées aux effets de l'inflation seront atténuées par une décision de ne pas remplacer un agent technique sur son poste de manutention à court terme, pour n'utiliser qu'en cas de nécessité des renforts ponctuels de main d'œuvre auprès de l'association d'insertion *Atout Services* lorsque le temps est trop court et la charge de travail des démontages et montages est trop élevée entre deux événements. En fonction de l'évolution de la situation dans l'année, une réflexion sera poursuivie sur la possibilité de lancer un recrutement ou non.

Concernant les ressources, il sera possible d'escompter une augmentation de chiffre d'affaires par un meilleur contexte espéré, mais aussi du fait de la décision prise en mai 2022 d'augmenter l'ensemble des tarifs 2023 de 5 ou 10% selon les espaces (en moyenne 6 à 7%). Mais c'est très loin de compenser les surcoûts énergétiques. Et la Régie mesure aussi les difficultés de ses clients organisateurs avec des affluences plus faibles.

La dynamique de grands spectacles programmés à l'affiche est bonne (18 à 20 en prévisionnel) mais avec des risques d'annulation liés à la motivation du public pour revenir en nombre dans les salles.

Concernant la situation des clients organisateurs, qu'ils soient privés ou associatifs. Il pourrait y avoir des conséquences négatives pour la Régie à moyen ou long terme, dans un contexte très inflationniste : exemple, un client programmateur historique a été placé en liquidation en décembre 2022, entraînant d'ores et déjà 2 annulations de spectacle en 2023.

En 2023, la Régie va devoir s'appuyer sur un soutien supplémentaire de l'Agglo2B pour pouvoir mettre en œuvre un budget prévisionnel équilibré. Celui-ci doit permettre de couvrir les

conséquences de 2022 (chiffre d'affaires toujours inférieur à 2018 ou 2019 et inflation forte déjà des charges énergétiques et de la masse salariale) conduisant à un déficit à reporter. Mais ce soutien doit aussi permettre à la Régie de fonctionner, malgré les perspectives d'augmentation des charges énergétiques qui seront d'un facteur 3 en 2023 (facteur 4 en absence de mesures d'économies d'énergies mises en place)

### **Investissements 2022**

Les problématiques récurrentes depuis dix ans d'infiltrations d'eau seront traitées durant l'été 2023, avec la préparation en cours d'une réfection des toitures du site BOCAPOLE.

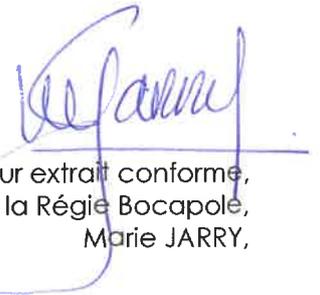
Par ailleurs, compte-tenu du contexte énergétique, en matière d'investissement, l'Agglo2B a été sollicitée pour investir dans un système de déstratificateurs d'air, ventilateurs installés au plafond de l'espace Europe, afin de faire redescendre la chaleur du plafond vers le sol et diminuer les consommations de gaz pour chauffer cette salle.

Pour rappel, l'investissement dans la GTC gestion technique centralisée (mode de supervision par système d'automate centralisé) avait permis de gérer au plus près et au quotidien le système de chauffage général, ce qui a permis de passer d'une consommation annuelle de gaz avant 2018, de 750 MWh de gaz à 550 MWh les années suivantes.

**Le Conseil d'Administration de la Régie de Bocapole est invité à acter le débat d'orientation budgétaire tel que présenté en séance.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**



Pour extrait conforme,  
La Présidente de la Régie Bocapole,  
Marie JARRY,

Transmis en préfecture le **21 FEV. 2023**

Notifié ou publié le **21 FEV. 2023**

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

